

ATTESTATION

Votre Assurance

► **RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE**



COURTIER

MARSH SAS
TOUR ARIANE
LA DEFENSE 9
92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 01 41 34 50 00
Fax : 01 41 34 55 00
Portefeuille : 0204372484

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS

Vos références :

Contrat n° 11015300204

AXA France IARD, atteste que la société :

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Avenue Parmentier
75011 Paris

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, pour son compte que pour le compte de « **MOTO-CLUB PIT LANE ENDURANCE - C3417** » - le contrat n° 11015300204, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS LA DEFENSE le 23/01/2026
Pour la société, par délégation :

MARSH

Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros – Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 – OrIAS 07001037 – APE 6622Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Franck ARREGUY
Directeur des Opérations & Service Clients



Tableau des garanties et franchises

Nature de la garantie	Limite en €	Franchise en €
RC Générale / RC administrative / RC organisateur		
Tous dommages garantis confondus DONT :	20 000 000 € par sinistre	
les dommages corporels	20 000 000 € par sinistre	Néant
les dommages matériels et immatériels consécutifs DONT les dommages suite à incendie, explosion, dégât des eaux	2 000 000 € par sinistre 2 000 000 € par sinistre	Néant 200 € par sinistre
les dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
Faute inexcusable	3 500 000 € par année d'assurance	Néant
RC des médecins	8 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance	Néant
Atteintes accidentelles à l'environnement	500 000€ par année d'assurance	200 € par sinistre
Dommages aux Biens confiés	200 000 € par sinistre	200 € par sinistre
Responsabilité Civile Dépositaire	30 000 € par sinistre	1 000 € par sinistre
Dommages causés par la pollution sonore non accidentelle	50 000 € par sinistre	200 € par sinistre
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon garantie mise en jeu
Recours	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

Fait à PARIS LA DEFENSE le 23/01/2026
Pour la société, par délégation :

MARSH

Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 - Oris 07001037 - APE 6622Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Franck ARREGUY
Directeur des Opérations & Service Clients